

## Commission Aménagement et Développement Durable

Avis du Conseil sur le « Rapport développement durable sur l'activité 2013 »  
de Brest métropole océane et de la ville de Brest



La démarche de développement durable entreprise par BMO et la ville de Brest est maintenant solidement ancrée dans les actions des directions et des missions. Le 3<sup>ème</sup> « Rapport développement durable »<sup>1</sup> présenté à la Commission Aménagement et Développement Durable du Conseil de Développement atteste d'ailleurs, cette année encore, de la multiplicité et de la pérennité des actions engagées à ce titre en 2013.

Ce Rapport « sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable » répond bien aux exigences de la loi<sup>2</sup> en créant « un outil de dialogue territorial dans un contexte de transparence et d'informations à destination des citoyens ». Il s'est ainsi enrichi des enseignements qui ont été tirés des rencontres et des échanges, lors de la présentation<sup>3</sup> des précédents Rapports aux Conseils Consultatifs de quartier et au Conseil de Développement.

Aussi, afin de rendre cet avis, la CADD du Conseil de Développement s'est principalement appuyée sur le rapport présenté à BMO et à la ville de Brest<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Le « Rapport développement durable sur l'activité 2013 » préparé par la Mission Développement Durable et présenté au Conseil de Communauté (20 juin 2014) et au Conseil Municipal de la ville de Brest (24 juin 2014).

<sup>2</sup> Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la production d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

<sup>3</sup> L'objectif étant de « recueillir la perception des participants ... pour améliorer la connaissance par la collectivité des besoins et des attentes des citoyens », mais aussi d' « expérimenter des méthodes de lecture des impacts de l'action publique faisant appel à la participation des citoyens à l'échelle de l'agglomération ».

<sup>4</sup> La CADD a en outre pu approfondir la démarche et la méthode retenue lors de la présentation du « Rapport développement durable » faite par la Mission Développement Durable (séance de la CADD



La démarche retenue lors de l'élaboration du Rapport 2013 est identique à celle qui avait été suivie par les deux rapports précédents<sup>5</sup> : elle a ainsi permis de retenir 31 faits marquants et 97 autres actions importantes « au prisme de la cartographie des missions ».

Suivant les exigences rappelées par la Mission Développement Durable, chacune des actions retenues doit répondre à une double ambition :

- ✚ concourir à la stratégie métropolitaine : une réalisation qui porte, de manière équilibrée la dynamique métropolitaine, ses enjeux d'attractivité économique et résidentielle et la dynamique de cohésion sociale, ses enjeux d'inclusion et de mixité sociale ;
- ✚ suivant un mode de faire coopératif, responsabilisant : une réalisation qui illustre un changement de regard, un changement de posture, de pratiques dans la manière dont le service public répond aux enjeux de société (coproduction de l'action publique pariant sur l'intelligence et le pouvoir d'agir des citoyens et des agents).

Les 31 actions marquantes ont alors été classées suivant les 4 axes de « l'agenda 21 institutionnel » :

- ✚ produire et consommer responsable,
- ✚ concilier les temps de la ville avec ceux de la vie,
- ✚ conforter la qualité du cadre de vie sur le territoire,
- ✚ échanger avec le monde, du local à l'international.

**Le Conseil de Développement qui en approuve le principe et la méthode se reconnaît pleinement dans la démarche d'évaluation des actions entreprises en faveur du développement durable du territoire de BMO et de la ville de Brest.**

Il tient, cette fois encore, à souligner l'importance et la qualité du travail qui a été réalisé par les directions et les missions à cet effet : tant pour synthétiser un ensemble d'actions complexes dont la lisibilité n'est pas toujours immédiate et en faciliter le porter à connaissance ; qu'en raison de la volonté exprimée d'améliorer, au fil des rapports, la méthode de l'évaluation.



---

du 29 avril 2014). En appui de cette séance et afin d'évaluer les pistes de réflexion de la CADD, une rencontre de travail avait été organisée avec la Mission Développement Durable le 22 avril 2014.

<sup>5</sup> En résumé : identification préalable de l'ordre de 5 faits marquants par direction ; puis choix collectif par chaque direction du fait estimé le plus marquant.

La grille de lecture qui a été retenue par ce Rapport<sup>6</sup> afin de structurer les actions se décline alors selon 4 axes de l'agenda 21.

Ce choix avait déjà interpellé la CADD lors de l'examen des précédents Rapports. Et de fait, d'autres grilles de lecture seraient envisageables : depuis les axes stratégiques du projet métropolitain et leur développement selon « la cartographie des missions de BMO », en passant par la « PADUS<sup>7</sup> » de la région Bretagne ou la grille de lecture<sup>8</sup> du « Projet stratégique » du Conseil Général du Finistère.

La CADD souhaiterait qu'une réflexion approfondie soit engagée sur cette question. La lisibilité des actions et leur appropriation par les citoyens supposent leur bonne intelligibilité : une définition claire des domaines auxquels elles se réfèrent, une typologie des actions signifiante et sans ambiguïté, ... Il semble important qu'à la lecture des Rapports, à l'examen des actions retenues, chaque « citoyen » puisse comprendre simplement « ce qui a changé dans son quartier/sa commune pour lui et pour les générations futures », tant du point de vue économique et social qu'environnemental.



Le Conseil de Développement partage pleinement l'objectif affirmé par les Rapports Développement Durable, construire « une méthode d'interpellation et de relecture de l'action publique ».

Pour cette raison, il réaffirme son souhait d'ancrer les résultats dans le temps, afin de mieux comprendre les évolutions intervenues dans les actions et leur perception. Il souhaite que soit mise en œuvre une méthode de « quantification des résultats » simple à développer, telle celle par exemple qu'il proposait à l'examen du précédent Rapport.

Une telle démarche de « quantification » permettrait d'améliorer la lisibilité des résultats présentés par les Rapports, en facilitant la lecture des évolutions intervenues dans l'action publique en faveur du développement durable et en permettant au citoyen de resituer l'ampleur et la nature des actions entreprises par BMO et la ville de Brest.



**Le Conseil de Développement émet un avis favorable sur le « Rapport développement durable sur l'activité 2013 » qui a été soumis à son examen.**

---

<sup>6</sup> Comme par les précédents Rapports, d'ailleurs.

<sup>7</sup> PADUS, pour un avenir durable et solidaire.

<sup>8</sup> Grille qui se décline en 5 enjeux, 6 objectifs stratégiques, 29 objectifs intermédiaires et 7 principes incontournables.